



INSTRUCTEUR NITROX CONFIRME

STANDARDS

(Version 2011)

V2.0 - 14/2/11 - Comité des brevets

Table des matières

1	Instructeur Nitrox Confirmé	3
1.1	Conditions de candidature	3
1.2	Qualification	3
1.3	Prérogatives.....	3
1.4	Homologation.....	3

1 Instructeur Nitrox Confirmé.

1.1 Conditions de candidature

- Etre en possession au minimum du brevet Moniteur Fédéral.
- Etre en possession du brevet de spécialisation Nitrox Confirmé ou équivalent reconnu par la Lifras.
- Etre membre d'un club affilié à la LIFRAS
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée, valable pour l'année civile en cours avant de débiter les cours théoriques et pratiques.

Expérience minimale :

- Avoir fait 10 plongées Nitrox depuis l'obtention du brevet de spécialisation plongeur Nitrox Confirmé et 10 plongées à décompression suroxygénée.

1.2 Qualification

La spécialisation 'instructeur Nitrox Confirmé' n'est pas obtenue en suivant une formation spécifique mais en acquérant une expérience pratique suffisante de la plongée Nitrox et de la décompression suroxygénée qui se greffe aux qualifications d'un moniteur de plongée confirmé.

Il doit néanmoins démontrer ses aptitudes d'instructeurs Nitrox Confirmé en:

- Donnant, sous le contrôle d'un formateur Nitrox, un ou plusieurs cours théorique(s) reprenant l'ensemble de la matière énumérée dans les exigences minimales en matière de théorie reprise dans le standard plongeur Nitrox Confirmé.
- Encadrant, sous le contrôle d'un formateur Nitrox présent sur site, un candidat plongeur Nitrox Confirmé

1.3 Prérogatives

Les instructeurs Nitrox Confirmé peuvent :

- délivrer brevets de spécialisation plongeur Nitrox et plongeur Nitrox Confirmé.
- valider et organiser toutes les plongées exercice du cursus Nitrox.
- signer les cartes d'exercices pour la qualification plongeur Nitrox et Nitrox Confirmé.
- S'ils disposent de la qualification technicien mélange Nitrox : délivrer la formation et la qualification 'technicien mélange Nitrox'

1.4 Homologation

Le candidat répondant à toutes les conditions citées dans le paragraphe intitulé « Conditions de candidature » et désireux de faire valider sa certification 'instructeur' Nitrox Confirmé, doit envoyer à la ligue un dossier de candidature contenant :

- La preuve qu'il possède à son actif 10 plongées Nitrox depuis l'obtention de la spécialisation de plongeur Nitrox Confirmé (ou équivalent) et 10 plongées à décompression suroxygénée
- La carte d'homologation attestant d'avoir donné et encadré un cours Nitrox Confirmé sous la supervision d'un formateur Nitrox.